

**DÉLIBÉRATION N°DL20250079 DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU MARDI 15 AVRIL 2025**

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 04/04/2025 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 29 présents, 10 absents représentés à savoir :

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 23h40) ; M. Alexandre CIGNA ; M. François MORANGE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Francis NGOH NGANDO (à compter de 18h50) ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI (jusqu'à 23h28) ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGU (de 18h47 à 23h15) ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT (à compter de 19h46) ; M. Romain PIPIER (de 18h48 à 23h40) ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT (jusqu'à 00h30) ; M. Luc CHEVALLIER ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT (jusqu'à 00h22) ; M. Jean-Paul RIVAT ; M. Jean-Marc LAVAL ;

**ABSENTS REPRÉSENTÉS**

Mme Béatrice COFFY a donné procuration à M. Bruno CHANGEAT (à compter de 23h40)

M. Yves ALAMERCERY a donné procuration à M. Daniel FAYOLLE

M. Francis NGOH NGANDO a donné procuration à Mme Aline MOUSEGHIAN (jusqu'à 18h50)

Mme Abila CIPRIANI a donné procuration à M. Régis CADEGROS (à compter de 23h28)

Mme Dudu TOPALOGU a donné procuration à M. Gilles GRECO (jusqu'à 18h47, et à compter de 23h15)

Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT (jusqu'à 19h46)

M. Romain PIPIER a donné procuration à Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER (jusqu'à 18h48 et à compter de 23h40)

Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY

Mme Juliette BOULLIAT a donné procuration à Mme Andonella FLECHET (à compter de 00h30)

M. Jean-Luc BOUCHACOURT a donné procuration à M. Jean-Luc DEGRAIX (à compter de 00h22)

**SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION**

Mme Catherine CHAPARD.

**CONVENTIONS TRIENNALES DE RÉSIDENCE D'ARTISTES 2025 - 2027 ENTRE LA VILLE ET LES COMPAGNIES "LA DÉSARMANTE" ET "L'ENTAILLE"**

**Mme Sandrine FRANÇON** expose ce qui suit :

Depuis 2018, la ville de Saint-Chamond accueille des compagnies en résidence.

Les conventions des compagnies « Voltaïk » et « AOI » qui sont en résidence sur la ville sont arrivées à échéance le 31 décembre 2024.

Afin de maintenir une offre culturelle ouverte à un large public, la ville a procédé à un appel à candidature pour une résidence triennale de deux nouvelles compagnies.

Ce sont les compagnies « La Désarmante » dans le domaine du cirque et de la danse et « L'Entaille » dans le domaine des arts en espace public qui ont été retenues.

Il convient donc d'établir avec chacune des deux compagnies, une convention triennale afin de définir les conditions d'accueil et les obligations de chacun.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

**DÉCIDE :**

- **d'approuver** la conclusion des conventions triennales de résidence d'artistes entre la ville et les compagnies « La Désarmante » et « L'Entaille », pour la période 2025-2027,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions et tout document s'y rapportant.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**

Certifié,

Saint-Chamond, le 16/04/2025



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Catherine CHAPARD

*Date de mise en ligne*